

DOCUMENT À RENDRE AU PLUS TARD À LA MAIRIE LE 21 JUIN 2024 À 17H00

**INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL
DE SAINT-COLOMBAN 2024-2025**

A partir de la rentrée 2024 Autre date :/...../.....

Nom et Prénom de(s) l'enfant(s)	Classe sept-2024	Date naissance	Ecole
1)
2)
3)

Inscription pour l'année scolaire :

- Tous les jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
 Seulement les jours suivants : Lundi - Mardi - Jeudi – vendredi (1) Rayer la mention inutile

Inscription occasionnelle :

- Dates à envoyer par mail à restaurant.scolaire@st-colomban.fr **8 jours à l'avance**

Situation familiale et Facturation

- Facturation unique (facture au responsable 1)
OU Facturation séparée (fournir 1 dossier **par parent**) semaine paire semaine impaire

<u>Responsable 1</u>	<u>Responsable 2</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre, précisez :
Adresse :	Adresse :
Téléphone fixe :	Téléphone fixe :
Portable :	Portable :
Mail :	Mail :
<small>(obligatoire pour avoir accès au Portail Famille et à la communication)</small>	

DÉLÉGATION DE POUVOIR EN CAS D'ACCIDENT

Mr ou Mme

- autorise n'autorise pas

le(s) agent(s) communal(ux) – à prendre en cas d'urgence toutes décisions de transport, de soins, d'hospitalisation ou d'intervention clinique avec anesthésie, jugées indispensables par le médecin appelé. Cet(s) agent(s) s'engage(nt) à me joindre dans les meilleurs délais.

Personne(s) à contacter, entre 11h45 et 13h30, **EN CAS D'URGENCE** (nom, prénom, téléphone et relation avec l'enfant) :

.....
.....
.....

MÉDECIN

Nom de votre médecin traitant : ☎ :

Adresse :

ALLERGIE ALIMENTAIRE

En cas d'allergie alimentaire, joindre obligatoirement le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et tous documents nécessaires.

L'inscription ne sera validée qu'à réception du PAI. Il est rappelé qu'aucun médicament ne peut être administré pendant le temps du midi sauf en cas de PAI

PHOTOS

Pour les enfants de maternelles : Le restaurant attribue une serviette de table à chaque élève. Afin d'aider votre enfant à la retrouver, autorisez-vous le responsable du restaurant scolaire à prendre une photo de votre enfant.

Autorise n'autorise pas

Pour tous et toutes, Autorisez vous l'équipe du temps méridien à prendre votre enfant en photo pendant les activités, pour une diffusion **sur le bulletin municipal et le site internet de la commune**

Autorise n'autorise pas

Une absence de réponse de votre part équivaut à une autorisation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le(s) responsable(s) de l'enfant atteste(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint.

Les règles de vie « BIEN VIVRE ENSEMBLE » de la pause méridienne vous seront envoyés au cours de l'été 2024

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

(Maladies, traitements en cours, lunettes, prothèses auditives...)

Date : / /

Vu par le(s) responsable(s) de l'enfant

Signature(s) :